

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 JUIN 2023
N° 49

OBJET : Modification d'une délibération d'échange de parcelles.

Date de la convocation : 08/06/2023

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

Quorum : 08

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

L'an deux mil vingt-trois, et le lundi 12 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel.

Etaient absents : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.

Absents représentés : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Président expose au Conseil Municipal que la délibération N° 3 du 24 janvier 2023 actant un échange de parcelles entre la commune et la famille ABEL au lieu-dit Sumerella comporte des erreurs sur la ou les parcelles échangées contre une partie du chemin communal du même lieu-dit.

**Le Président propose au Conseil Municipal d'échanger la parcelle B 1032 plus une partie du chemin communal déclassé contre la parcelle B 1030 qui sera réévaluer en surface.
De plus la parcelle B 1030 sera versée au Domaine Public de la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette modification.

Par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA